



## **113462 - Des éducateurs demandent s'ils doivent encourager les élèves du premier cycle du secondaire à pratiquer les prières nocturnes surrogatoires**

---

### **question**

Nous constituons une commission qui travaille pour définir des objectifs de l'éducation au niveau du premier cycle du secondaire. Nous avons retenu l'objectif suivant: faire en sorte que l'élève perpétue la pratique des prières surrogatoires notamment le witre (une unité de clôture des prières) ou du moins l'encourager à les pratiquer. Nous espérons que vous nous ferez savoir votre opinion sur la conformité de cet objectif à la loi religieuse et sa pertinence sur le plan éducationnel et par rapport au cycle.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n'est pas possible de s'opposer à de tels sublimes objectifs. Encourager les gens à l'obéissance (envers Allah) , à la pratique du culte fait partie des choses qu'il convient aux pères et aux éducateurs d'accorder un grand intérêt dans leur gestion des affaires de leurs enfants et élèves. S'il y a une négligence au niveau de la famille dans ce domaine, les éducateurs doivent y remédier. Nous ne pensons pas qu'il suffise d'exhorter les élèves à pratiquer les dites prières, nous pensons qu'il faut y ajouter le jeûne surrogatoire, l'aumône, la piété filiale, l'assistance aux nécessiteux, le nettoyage de la voie publique. Nous pensons qu'il faut les exhorter à faire du bien et les mettre en garde contre le mal.

D'après Rabi' bint Mou'awwidh ibn Afraa (P.A.a) **Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dépêcha un envoyé dans les villages des Ansar au lendemain de l'Achoura (histoire d'annoncer): que celui qui a commencé la journée sans jeûne s'abstienne de manger pour le reste**



de la journée. Que celui qui a commencé le jeûne le poursuive. Dès lors , nous nous mîmes à jeûner ce jour et le fîmes jeûner par nos enfants. Nous leur fournissions des jouets en coton. Quand l'un d'entre eux pleurait de faim, nous lui donnions un jouet et ce jusqu'au moment de la rupture du jeûne. (Rapporté par al-Boukhari,1960 et par Mouslim,1136). Le jeûne en question était surérogatoire.

Ibn al-Quayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Quiconque fait preuve de négligence en ce qui concerne la bonne instruction de son enfant aura très mal agi. La plupart des enfants dévoyés le sont devenus en raison de la négligence de leurs pères qui ne leur ont pas appris les prescriptions et pratiques recommandées de la religion. Ils les ont abandonnés à leur prime jeunesse de sorte qu'ils n'ont pas pu profiter de leur vie et n'ont pas été utiles à leurs pères, une fois grands.** Voir Touhfat al-Mawdoud fi ahkam al-Mawloud,p.229.

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «La pratique du jeûne obligatoire est prescrite par Allah à tout musulman capable et résident. Aussi ce jeûne n'incombe-t-il pas au mineur en vertu de la parole du Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui): **La plume n'écrit rien sur trois..** Puis il mentionne le mineur. Cependant son tuteur doit lui donner l'ordre de pratiquer le jeûne dès qu'il devient capable de le pratiquer car cela fait partie de son éducation dans l'observance des piliers de l'Islam. Nous voyons que certaines personnes laissent leurs enfants et ne leur donnent pas l'ordre de prier et de jeûner. Ceci est une erreur car ils seront interrogés devant Allah Très Haut et Béni. Ils prétendent qu'ils s'abstiennent de faire jeûner leurs enfants par pitié et par compassion. La réalité est que celui qui a pitié de ses enfants et de la compassion à leur égard est celui-là qui leur inculque les bonnes qualités, notamment la bienfaisance et non celui qui s'astient de leur donner une bonne éducation.» (Madjmou fatawa Cheikh al-Outhaymine (19/19-20).

Nous vous encourageons à exhorter les jeunes élèves du premier cycle du secondaire à se livrer aux prières surérogatoires. Mieux, nous demandons davantage d'exhortations à faire tout ce qui est bien et de mises en garde contre les actes de rébellion et contre le mal. L'éducation dispensée en bas âge est très utile, s'il plaît à Allah. Faire preuve de négligence et de laxisme à cet égard



provoque des dégâts considérables.

Ibn al-Qauyyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): Parmi les choses dont l'enfant a un grand besoin figure le fait de s'occuper de sa moralité. Car il grandit en adoptant les habitudes que l'éducateur lui a inculqué dans sa prime jeunesse, d'où la rancune, la colère, l'acharnement, la promptitude, l'abandon à la passion et à la légèreté, à la fougue, et à l'avidité. Ce qui fait qu'une fois devenu grand, il lui est difficile de se corriger. Ces qualités s'enracinent en lui de sorte, quelque soit l'effort qu'il déploie pour les cacher, elles finissent un jour ou l'autre à monter à la surface. Voilà pourquoi on constate une déviance morale chez la plupart des gens à cause de l'éducation dans laquelle ils ont grandi. Touhfat al-Mawdoud, p.240.

Nous sollicitons pour vous l'assistance divine. Voir pour davantage d'utilité la réponse donnée à la question n° [103526](#).

Allah le sait mieux.